

Mise à l'enquête

Communes de Bagnes

Approbation des plans de deux itinéraires de piste de descente pour vélo tout terrain (VTT) à Verbier, adaptation d'un itinéraire existant et demande d'autorisation de défrichement

La présente publication annule et remplace celle du 14 janvier 2011, BO no 2, pages 76-77, concernant le même objet. En application de la loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML) du 14 septembre 2011 (art. 5 et suivants), l'administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique l'aménagement de deux tracés de vélo de descente, situés entre les Ruinettes, Fontanet et la Combe à Médran, ainsi que l'adaptation d'un itinéraire existant à Clambin. Par ailleurs des ouvrages devront être réalisés à cet effet. Le dossier est accompagné de mesures de compensation.

Est également mise à l'enquête publique, d'entente avec le Service des forêts et du paysage, arrondissement du Bas-Valais, en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991 et de l'article 8 de l'Ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013 de la loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011, la demande d'autorisation de défrichement suivante (concerne adaptation d'un itinéraire existant) :

Requérant	: Communes de Bagnes
Situation	: Parcelle 6009, plan 14, lieu-dit le Hattey, Clambin, commune de Bagnes
But du défrichement	: Adaptation d'un tracé de vélo de descente
Surface à défricher	: 468 m ²
Coordonnées centrales	: 584 677 / 104 214

Tous les dossiers peuvent être consultés, durant trente jours dès la présente publication, auprès de l'administration communale de Bagnes pendant les heures d'ouverture officielle des bureaux.

Les observations éventuelles ou oppositions dûment motivées doivent être adressées par écrit, par lettre recommandée, à l'administration communale dans les trente jours, à compter de la présente publication.

Le Châble, le 17 mai 2013.

L'administration communale